SONTHONAX,

CI-DEVANT

COMMISSAIRE CIVIL,

DÉLÉGUÉ A SAINT-DOMINGUE,

A LA

CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS-REPRESENTANS,

L'ARISTOCRATIE COLONIALE, aux abois, se débat dans les convulsions de la mort. Ses suppôts, étonnés de notre présence en France, désespérés de se voir démasqués avec le résultat des informations prises à Saint-Domingue par les envoyés du comité de salut public, ne voient plus de ressource que dans un nouveau système de calomnies tout aussi absurde, mais

beaucoup plus impudent que l'ancien. Est-il étonnant que des coupables avérés payent d'audace, quand ils veulent échapper aux justes châtimens qui vont les atteindre.

Et quels sont ces hommes soudoyés par l'Angleterre, qui depuis, deux ans, viennent sans cesse à la barre de la convention, au nom des *princes colons*, *des négriers*, *et des propriétaires d'hommes*, pour y vomir les plus atroces injures, les plus dégoûtans mensonges contre les délégués de la République. Ils se disent les commissaires des colons de Saint-Domingue près la convention nationale ; mais Saint-Domingue ne peut pas avoir d'autres commissaires que ses députés, élus regulierement, tels que ceux envoyés par la province du Nord ; Page et Bruley, tous deux membres de la trop fameuse assemblée de St-Marc, ont été députés par la seconde assemblée coloniale, dissoute en vertu de la loi du 4 avril, depuis le mois d'octobre 1792 ; (v. s.) mais, heureusement pour les intérêts de la France, les assemblées coloniales n'existent plus ; elles ne peuvent donc plus avoir des commissaires près la convention nationale ; il y a plus, nous apportons dans nos archives ; et nous produisons un arrêté de la commission intermédiaire de la colonie, rendu au mois de mars 1793, (v. s.) portant révocation des pretendus pouvoirs attribués aux CALOMNIATEURS *Page et Bruley, et qui leur fait défense de se dire à l'avenir commissaires de Saint-Domingue.*



Nous apportons en même tems, et nous produisons leur correspondance avec les colons ; c'est avec leurs écrits, bien et duement signés, que nous voulons les confondre ; c'est avec leurs écrits qu'ils seront condamnés. Déjà, deux de leurs lettres, imprégnées de principes contre-révolutionnaires, ont été publiées et dénoncées par la députation de Saint-Domingue ; c'est à ces lettres qu'ils doivent leur incarcération.

Deux autres prétendus commissaires paraissent sur la scène depuis quelques jours ; ils se disent envoyés par les colons patriotes de Philadelphie et de Newyorck. Grands Dieux ! Des colons patriotes à la Nouvelle-Angleterre ! Des patriotes émi-

grés, étalant aux Etats-Unis le luxe le plus insolent, tandis qu'ils écrivent en France qu'ils vivent des bienfaits des Américains; des colons patriotes, soudoyés par le vicomte de Noailles par l'Évêque d'Autun, par Talon, ci-devant lieutenant civil au châtelet et agent secret de Monsieur, par le sénateur Isard, par Hamilthon et par le Comité Anglais de Philadelphie! Des colons patriotes, qui ont refusé de passer en France sur le convoi! Des colons patriotes, qui d'une main tiennent à l'Angleterre, de l'autre à l'Espagne, et qui n'ont pas honte de parler de leur attachement à la France, tout en calomniant ses principes, tout en livrant ses ports aux étrangers! Citoyens Représentans, interrogez la légation actuelle des Etats-Unis, celle qui a succédé à l'ancien ministère; compulsez les rapports qui sont amoncelés dans les comités de la convention, dans les bureaux de la marine, dans ceux des affaires étrangères, et vous verrez s'il est permis de croire au patriotisme des colons. Faire le plus de denrée possible au meilleur marché possible, achetter de toutes mains, ne payer personne, insulter au commerce français, tendre les bras au premier tyran qui les soustrait ala domination de la république, voilà toute leur morale. Tels sont les hommes qui, du fond des Etats-Unis *ont mis leurs propriétés en séquestre entre les mains du roi Georges*; tels sont ceux qui, livrés aux Anglais, prétendent avoir une représentation en France dans la personne de deux autres membres de l'assemblée de Saint-Marc, aussi contre-révolutionnaires et plus criminels encore que Page et Bruley. En attendant que nous les fassions connaître par leurs écrits, nous dirons seulement qu'ils sont venus en France à la suite du général Galbaud, émigré des Etats Unis au Canada, et revenu lui-même, sur la nouvelle qui lui avait été transmise par Page et Bruley, du decret d'accusation rendu contre nous le 16 juillet 1793. L'émigration de Galbaud est certaine, elle est attestée par les agens de la légation d'Amérique, et par son propre aveu

Voilà Citoyens Représentans, les prétendus patriotes qui nous ont accusés d'avoir cherché à faire la contre-révolution

aux Antilles, nous dont le dévonement aux principes de la Convention a été sans bornes, nous qui, au milieu du dénuement le plus absolu d'armes et de munitions, avons Combattu sans relâche contre les Anglois, les Espagnols, et les Royalistes coalisés ; nous qui avons bravé tous les dangers pour planter l'arbre de la liberté en Amérique, nous dont la mort a été commandée et mise à prix par Galbaud l'envoyé de Dumourier à S. Domingue, par toutes les factions qui ont embrasé cette île, enfin par les étrangers qui tyrannisent aujourd'hui les quartiers enlevés à la République.

Le moment n'est pas arrivé d'entrer dans de grands détails sur la manière dont nous avons rempli notre mission ; c'est par nos actes c'est sur les pièces les plus autentiques que nos adversaires et nous serons jugés; nous attendons avec la dernière impatience l'ouverture des malles qui renferment nos papiers, et nous nous hâterons alors d'arracher à nos ennemis le masque qui les couvre. Nous vous promettons d'avance la confusion de nos persécuteurs, puisque la lutte devenue enfin égale depuis notre arrivée en Europe, nous fournira les moyens de dévoiler leurs intrigues et leur coupables trahisons. Nous admettrons pour contradicteurs légitimes tous ceux qui ont été témoins des événemens à Saint-Domingue; dans cette lute glorieuse pour nous et flétrissante à jamais pour nos ennemis, dans cette lute de la vérité et de la liberté contre le mensonge et l'esclavage: nous y appellons tous les colons qui oseront combattre contre les droits des hommes. Nous ne récusons que ceux sur le compte desquels nous avons produit et nous produirons des preuves par écrit et émanées d'eux-mêmes qui, aux termes de la loi, les rendent incapables d'être reçus en témoignage ; nous y appelons jusqu'à ces déportés du Cap qui, après avoir été en Amérique les prôneurs du royalisme et du *fédéralisme*, sont venu en France jouer le patriotisme, sous les ordres de Robespierre ; témoins habitués du défunt tribunal révolutionnaire, amis et protégés connus de Dumas et de Fouquier-Thinville, ils leurs désignaient les victimes et les conduisaient à l'échafaud.

Nous devons faire une grande différence, pour l'esprit public entre les îles du vent et celles sous le vent. A St.-Domingue, tous les partis ont ouvertement combattu contre les principes français ; à la *Martinique*, *à la Guadeloupe*, les ennemis du gouvernement se sont toujours montré les amis de l'égalité. A Lucie-la-fidèlle surtout, la loi du 4 avril était exécutée longtems avant qu'elle y fût connue.

Lors de la première apparition des Anglois à la Martinique, les patriotes blancs de St.-Pierre se présenterent au général Rochambeau, pour lui demander la publication de la liberté aux îles du vent : *usons de tous nos moyens*, disaient-ils, *pour repousser l'ennemi de la France ; marchons contre lui. les droits de l'homme d'une main, le fer dans l'autre, et nous sommes surs de vaincre les vrais et seuls esclaves des rois.* Leur proposition fut refusée : et il est à croire que si elle eût été acceptée, jamais l'étranger n'eût pris pied aux îles du vent.

Nous pouvons vous assurer, citoyens, et les preuves paraîtront au grand jour, que St.-Domingue, privé de forteresses, de soldats, de vaisseaux eut infailliblement succombé en entier sans l'affranchissement général des négres ; en un seul jour vous avez créé à la république deux cent mille nouveaux soldats à qui il ne manque que des fusils pour vous donner des exemples multipliés de ce qu'ils savent faire pour la défense de la patrie.

Nous prouverons que partout où les colons étaient les maîtres, et les nègres désarmés, l'Anglois et l'Espagnol ont été reçus en triomphe.

Loisque l'étranger s'est emparé de Jérémie, il n'y avait pas un seul homme de couleur ; depuis six mois ils en avaient été chassés à main armée. Au Mole-St.-Nicolas et à Bombarde, il n'y avait que des blancs.

Partout, au contraire, où les Noirs ont été armés au nom de la République, ils ont tenu les forces Angloises et Espagnoles

en échec, ils ont reconquis sur l'étranger les quartiers que les blancs avaient livrés.

Au Cap, dans le courant de fevrier dernier, ils étaient bloqués par mer et cependant un corsaire de dix canons monté par des Noirs entrait dans la rade à la vue de six vaisseaux de ligne Espagnols. Bloqués par terre, ils ont souffert la famine, ils ont préféré manger l'herbe plutôt que de se soumettre à un lâche ennemi qui, par leur bonne contenance fut contraint de lever le siége.

Au mois de mai (vieux style) l'Espagnol revînt à la charge avec une armée forte de cinq mille hommes. Elle a été tailée en pièces à trois lieues de la ville par les Noirs républicains qui ont amené prisonnier le fameux général Jean François, *Chef de la Vendée* de St.-Domingue et coalisé avec les esclaves de la maison de bourbon.

A la même époque, une autre armée de Noirs reprenait au nom de la république le port des Gonaïves sur les mêmes Espagnols. Ils ont passé au fil de l'épée environ deux cents chevaliers de St.-Louis qui se trouvaient dans la ville. C'est ainsi que partout, les enfans de la liberté se montraient dignes des grands bienfaits qu'ils ont reçus de la Convention Nationale.

Citoyens représentants, votre décret du 19 pluviose, a porté le dernier coup aux tyrans qui ont des possessions aux Antilles; il devient le signal de la subversion des colonies anglaises de la conservation et de la restauration des nôtres; il n'y a plus que le peuple français qui puisse y règner, parce que le français seul s'accoutume aux loix de la justice et de l'humanité.

On vous a dit et répété sans cesse dans les libelles imprimés ici aux frais de l'Angleterre, que le négre devenu libre, se jetterait comme un tigre sur ses anciens maîtres, ou au moins que cédant à ses paresseuses inclinations, il refuserait de travailler aux productions qui enrichissent la Métropole.

Citoyens, on vous a cruellement, indignement abusé; jusqu'à ce jour les tyrans des affricains avaient eu seuls la parole, ils est tems que leurs défenseurs paraissent.

C'est la servitude, c'est l'esclavage qui allume toutes les guerres, qui désorganisent toutes les sociétés ; la liberté au contraire rétablit l'harmonie, assure tous les droits, l'affricain déclaré libre, jouit paissiblement de son nouvel état, il oublit par devoir et par reconnaissance pour la France ses anciennes injures ; Depuis que les droits de l'homme ont été proclamés à St.-Domingue, il n'y a pas l'exemple d'une assassinat commis de l'esclave au ci-devant maître. Ne les a-t-on pas vus au milieu de la catastrophe du Cap, se former en patrouille et parcourir les maisons pour protéger les européens et les amener dans le camp et sous la sauve-garde des commissaires civils forcés eux-mêmes de s'exiler de la ville du Cap. Ne les a-t-on pas vus fournir aux blancs tous les secours de la bienfaisance, ne leur ont-ils pas donné dans tous les tems l'exemple de tous les sacrifices et de toutes les vertus?

On dit qu'ils ne travailleront pas, mais nous apportons la preuve par écrit que dans toute la partie intacte de la province du Nord, dans toute les commune de l'Ouest et du Sud, les travaux ont toute l'activité que l'état de guerre permet de leur donner. Nous fournirons la preuve par écrit, que dans quelques communes les récoltes ont été plus abondantes et mieux soignées que sous le régime de l'esclavage. Comment ne travailleraient ils pas, lors qu'ils seront salariés, eux qui privés depuis un an, de tout secours d'Europe, remplissaient à crédit les magazins publics de denrées coloniales. *Nous savons la détresse et la gêne de l'administration*, disent les négres, *la république fait des efforts incroyables en Europe, elle ne peut pas nous secourir ici ; quand elle aura vaincu tous ses ennemis, elle nous enverra le prix de nos travaux; ne sommes-nous pas trop dédomagés de nos sueurs par la liberté qu'elle nous a donnée.*

Voila citoyens, le peuple qu'on calomnie en Europe pour

avoir le droit de l'assassiner, en est-il un meilleur après le peuple français?

SONTHONAX.

Paris 6 fructidor l'an deuxième de la république française une et indivisible

P S. Page et Bruley répandent le bruit que nous n'avons quitté St.-Domingue, que lorsque nous en avons été chassés absolument par les Espagnols et les Anglois. Le comité de salut public a en main la preuve que plus de la moitié de St.-Domingue est restée sous la puissance de la république, et que la culture par des mains libres, y est partout en activité, et que le commandant de la Corvette l'Espérance, nous a trouvé à notre poste lorsqu'il est venu nous notifier le décret d'accusation du 16 juillet 1793. A la tête de la force publique que nous dirigions. Nous avons obéi sur le champ; et dussions nous périr victimes des calomnies inventées par les colons, nous ne nous repentirons jamais d'avoir bien fait. Cela ne nous empêcherait pas de rendre justice au peuple de St.-Domingue, et de crier sur les toits, que si la France l'abandonnait plus long-temps à lui-même, sans armes et sans munitions, le dernier quartier où flotera le pavillon de la République, sera celui qui sera défendu par une armée de *Noirs.* Les Noirs sont les véritables sans-culottes des colonies, ils sont le peuple, eux seuls sont capables de défendre le pays.

De l'imprimerie du citoyen PAIN, passage Honoré.